

SÉANCE AJOURNÉE

LE 9 JUILLET 2003

Ajournement de la séance du 9 juin 2003 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 9^e jour de juillet 2003 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Josiane Fabry, Ghislaine Gasper, Thérèse Lasnier, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon, Bernard Petit, Yvon Pineault et Micheline Sauvé.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Michel Aerts et Johane Corbin.

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Madame Danielle Beaumont, directrice du Service des ressources humaines;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;
Monsieur François Lafortune, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absences : Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, Nicole Devost, Magda Farès, Noël L'Écuyer, Claude St.Pierre et Claudette C.-Thibodeau.

01. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 03.07.09
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'on procède à la réouverture de la séance.

Adopté unanimement.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 03.07.09
002

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter les points:

- 07.1 Résolution HR 01.10.09-005;
- 07.2 Entente concernant la fibre optique;
- 09.5 Adoption du taux de taxation scolaire pour l'année 2003-2004;
- 09.7 Réaction au projet de règles budgétaires 2003-2004;
- 12.1 Félicitations.

Modifier le point suivant :

Le point 09.5 Adoption des prévisions budgétaires 2003-2004 est reporté au point 09.6);

Retirer le point suivant:

Le point 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil de commissaires tenue le 9 juin 2003 est retiré (document SG 03.07.09-04.1).

Adopté unanimement.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance;
02. Adoption de l'ordre du jour;
03. Période de questions du public;
- 04.2 Correspondance :
 - De monsieur Pierre Reid, ministre de l'Éducation : planification stratégique;
 - Des transporteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières : remerciements;
- 04.3 Rémunération du personnel électoral des commissions scolaires (document Sg 03.07.09-04.3);
- 07.1 Résolution HR 01.10.09-005;
- 07.2 Entente concernant la fibre optique;
- 08.1 Démissions (document RH 03.07.09-08.X);
- 08.2 Congés sans traitement (document RH 03.07.09-08.X);
- 08.3 Congé sabbatique à traitement différé (document RH 03.07.09-08.X);
- 08.4 Règlement du dossier de la grève illégale des enseignants de 1983 (Loi 111) (document RH 03.07.09-08.X);
- 08.5 Nomination (document RH 03.07.09-08.X);
- 08.6 Engagements (document séance tenante);
- 08.7 Adoption du plan d'effectif soutien (secteur adaptation scolaire) (document RH 03.07.09-08.7)
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 9 juillet 2003, pour un montant de 3 538 828,48\$, vérifiée par monsieur Pierre Boudreau (document RF 2003.07.09-09.1);
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 9 juillet 2003, pour un montant de 2 705 512,49\$, vérifiée par madame Josiane Fabry (document RF 2003.07.09-09.2);
- 09.3 Adoption de la politique RFP03 «Politique de répartition des ressources Financières (document déjà remis);
- 09.4 Adoption de la politique RFP01 «Politique de remboursement des frais de déplacement, de subsistance, de logement, de représentation et de perfectionnement» (document remis);
- 09.5 Fixation du taux de taxation scolaire pour l'année 2003-2004;
- 09.6 Adoption des prévisions budgétaires 2003-2004 (document séance tenante);
- 09.7 Réaction au projet de règles budgétaires 2003-2004;
- 10.1 Ajout d'espace pour la formation générale, mesure 50511:
 - 10.1.1 Gymnase, école Joseph-Amédée-Bélanger;
 - 10.1.2 Salle de spectacles, école Mgr-Euclide-Théberge;
- 10.2 Ajout d'espace pour la formation professionnelle, mesure 50512 :
 - 10.2.1 Centre Chanoine-Armand-Racicot;
- 10.3 Ajout d'espace pour la formation des adultes, Centre la Relance;
- 10.4 Adjudication de contrats :
 - 10.4.1 Transport scolaire : contrats 2003-2004 (document RM 03.07.09-10.4.1);
 - 10.4.2 Travaux de réparation d'asphalte 2003 (document RM 03.07.09-10.4.2);
11. Commissaires-parents;
12. Autres sujets;
 - 12.1 Félicitations;
13. Levée de la séance.

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Dany Forand, parent, sensibilise les membres du Conseil des commissaires sur les conséquences que pourraient subir son enfant suite au transfert de ce dernier de l'école Micheline-Brodeur de Saint-Paul d'Abbotsford à l'école Jean-XXIII de l'Ange-Gardien. Il demande au Conseil de revoir les modalités applicables lors de transfert d'élèves.

04.2 CORRESPONDANCE

- De monsieur Pierre Reid, ministre de l'Éducation : planification stratégique.
- Des transporteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières : remerciements.

04.3 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL DES COMMISSIONS SCOLAIRES (document SG 03.07.09-04.3)

Considérant les élections scolaires qui auront lieu le 16 novembre 2003;

Considérant l'article 30 de la Loi sur les élections scolaires qui prévoit que la commission scolaire doit fixer le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral;

HR 03.07.09
003

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières verse au personnel électoral requis pour la tenue des élections du 16 novembre 2003 les taux établis au «Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral».

Adopté unanimement.

07.1 RÉSOLUTION HR 01.10.09-005

HR 03.07.09
004

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

De rescinder la résolution HR 01.10.09-005 concernant la réalisation de la phase 1 des travaux de construction du réseau de fibre optique.

Adopté unanimement.

07.2 ENTENTE CONCERNANT LA FIBRE OPTIQUE

HR 03.07.09
005

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que la présidente et le directeur général soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières un protocole d'entente similaire à celui joint avec la Société Réseau Dixon inc. agissant à titre de fournisseur et transporteur pour la fibre optique non éclairée.

Que la présidente et le directeur général soient également autorisés à signer et à accepter la cession des droits de la Société Réseau Dixon inc. à la corporation «9079-1054 Québec inc.» qui assumera la totalité des obligations et fournira les cautionnements prévus à ladite entente.

Que la présidente et le directeur général soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières une hypothèque immobilière en sa faveur garantissant la fidèle exécution des obligations prévues aux paragraphes précédents sur le réseau de fibre optique qui sera construit par la compagnie «9079-1054 Québec inc.» et les documents nécessaires.

Que la présidente et le directeur général soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières une convention pari passu avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le CLSC-CHSLD Champagnat de la Vallée des Forts, la Ville de Marieville, la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, l'école secondaire Marcellin-Champagnat et le Réseau d'informations scientifiques du Québec inc. en vue que les diverses hypothèques résultant du paragraphe précédent viennent en concurrence au premier rang et les documents nécessaires.

Que la présidente et le directeur général soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaires des Hautes-Rivières une convention et les documents nécessaires en vue d'obtenir le droit de propriété des fibres optiques installées pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Que les services financiers de la Commission scolaire soient par la présente autorisés à effectuer les paiements en conséquence à même les crédits disponibles et à toute subvention ou toute aide gouvernementale pouvant être attribuée pour ce projet et notamment dans le cadre de la subvention annoncée au programme du gouvernement du Québec intitulé «Villages branchés du Québec».

Que les services financiers de la Commission scolaire soient par la présente autorisés à effectuer les paiements d'honoraires professionnels nécessaires pour donner suite à la présente décision.

Que la présente décision soit assujettie notamment aux conditions cumulatives suivantes :

- a) La transmission d'un écrit à la Société Réseau Dixon inc. et «9079-1054 Québec inc.» en vue d'obtenir :
 - i) le dépôt par la Société Réseau Dixon inc. d'une demande de cession du contrat d'installation de la fibre optique «noire» et son entretien en faveur de la compagnie «9079-1054 Québec inc.»;
 - ii) l'acceptation écrite et l'engagement de la compagnie «9079-1054 Québec inc.» d'assumer toutes et chacune des obligations prévues audit protocole d'installation d'une fibre optique «noire» et son entretien;
 - iii) le dépôt par ladite compagnie «9079-1054 Québec inc.» des licences et permis requis et notamment ceux du CRTC;
 - iv) le dépôt d'une lettre d'intention corrigée de la Garantie compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord stipulant que le cautionnement est valide à l'égard de tous et chacun des 7 partenaires, qu'elle garantie la totalité des obligations prévues audit protocole et que le montant total du cautionnement soit égal ou supérieur au montant total dudit contrat;
 - v) les résolutions corporatives autorisant la signature de ladite convention;
- b) Le dépôt par la Garantie compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord des cautionnements prévus à la lettre d'intention et son engagement, par lettre d'intention, d'émettre le cautionnement d'entretien prévu à ladite convention;

- c) La confirmation écrite des responsables du programme «Villages branchés» que les partenaires admissibles recevront la subvention conformément à l'annonce du 3 avril 2003;
- d) L'autorisation du ministère des Affaires Municipales, du Sport et du Loisir, d'octroyer pour la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, la Ville de Marieville et la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu le présent contrat sans appel d'offres et l'approbation d'engager leur crédit pour une période de plus de cinq ans;
- e) La participation conjointe de tous les partenaires et leur engagement respectif.

Adopté unanimement.

08.1 DÉMISSIONS (document RH 03.07.09-08.X)

**HR 03.07.09
006**

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que la démission, de madame Suzanne Tremblay, directrice d'école primaire, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

**HR 03.07.09
007**

Il est proposé par monsieur Gilles Loïselle :

Que la démission, pour le motif «réorientation de carrière» de monsieur André Rousseau, psychologue, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

**HR 03.07.09
008**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission, pour le motif «études» de madame Geneviève Moquin, éducatrice en service de garde à l'école Bruno-Choquette, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

**HR 03.07.09
009**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission de madame Diane Lapierre, enseignante à l'école Saint-Lucien, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

**HR 03.07.09
010**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission, pour le motif «retraite» de monsieur Luc Bois, directeur à l'école Beaulieu, soit acceptée à compter du 5 juillet 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
011

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif «retraite» de monsieur Robert Langlois, enseignant à l'École professionnelle de métiers, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
012

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la démission, pour le motif «retraite» de monsieur Gilles Véronneau, enseignant à l'école Chabanel, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
013

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission, pour le motif «retraite» de madame Lise Courville, enseignante au Centre La Relance, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT (document RH 03.07.09.08.X)

Considérant le motif «réorientation de carrière»;

HR 03.07.09
014

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 inclusivement, soit accordé à monsieur Patrick Goulet, technicien en éducation spécialisée à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «raison familiale»;

HR 03.07.09
015

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 25 juillet 2003 au 30 juin 2004 inclusivement, soit accordé à madame Annick Gélineau, technicienne en éducation spécialisée à l'école Marie-Rivier.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «santé»;

HR 03.07.09
016

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} septembre 2003 au 30 juin 2004 inclusivement, soit

accordé à monsieur Jean H. Leroux, directeur d'école à l'école Notre-Dame-du-Sourire.

Adopté unanimement.

08.3 CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ (document RH 03.07.09.08.X)

**HR 03.07.09
017**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Josée Contant, enseignante à l'école polyvalente Chanoine-Armand-Racicot selon les modalités définies ci-après :

- plan de deux ans débutant le 1^{er} juillet 2003;
- pourcentage du traitement : 75%;
- congé sabbatique : les 100 derniers jours de l'année scolaire 2004-2005.

Adopté unanimement.

08.4 RÈGLEMENT DU DOSSIER DE LA GRÈVE ILLÉGALE DES ENSEIGNANTS DE 1983 (LOI 111)(document RH 03.07.09.08.X)

Considérant les poursuites entreprises par les syndicats d'enseignants afin d'obtenir remboursement des coupures réalisées sous l'empire de la Loi 111 lors de la grève de 1983;

Considérant les jugements rendus par les tribunaux sur cette question;

Considérant la volonté gouvernementale de régler ce différend;

Considérant qu'il s'agit essentiellement d'un débat entre le gouvernement et la CSQ et qu'il n'implique aucun enjeu local;

**HR 03.07.09
018**

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que la Fédération soit mandatée pour représenter les commissions scolaires dans ce dossier afin d'obtenir un règlement national sur cette question;

Qu'à cette fin, la Fédération obtienne de chacune des commissions scolaires le mandat de les représenter;

Que la Fédération veille au respect des contraintes et difficultés administratives que générera le règlement de ce dossier près de 20 ans après sa naissance.

Adopté unanimement.

08.5 NOMINATION (document RH 03.07.09-08.X)

**HR 03.07.09
019**

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que sur recommandation du directeur général, madame Carmen Lauzon, enseignante à l'école Saint-Lucien et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements d'enseignement, soit nommée au poste de directrice adjointe à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003.

Que conformément à l'article 24 de la Politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an.

Adopté unanimement.

08.6 ENGAGEMENTS (document séance tenante)

**HR 03.07.09
020**

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Lucie Phaneuf, enseignante à l'école Jean-XXIII soit engagée pour un poste régulier de conseillère pédagogique en adaptation scolaire au Service de l'enseignement et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

**HR 03.07.09
021**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Christiane Fleury, enseignante à l'école Frère-André soit engagée pour un poste régulier de conseillère pédagogique au Service de l'enseignement et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

**HR 03.07.09
022**

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Josée De Repentigny, enseignante à l'école Mgr-Euclide-Théberge soit engagée pour un poste régulier de conseillère pédagogique au Service de l'enseignement et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

**HR 03.07.09
023**

***Modifiée le
2003.09.08-033***

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Julie Latour soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Pointe-Olivier et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

**HR 03.07.09
024**

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Marie-Claude Vaillancourt soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Henryville et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
025

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Valérie Lapointe soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Saint-Vincent et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
026

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, monsieur Dominic Pariseau soit engagé pour un poste régulier d'enseignant au champ 3 – primaire, à l'école Saint-Jacques ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
027

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Evelyne Beaudry soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école du Petit Clocher et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
028

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Mélanie Courville soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école du Petit Clocher et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
029

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Josée Marsan soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Saint-Jacques et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
030

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Josée Rathé soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 2 – préscolaire, à l'école Pointe-Olivier et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
031

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Sonia Roy soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Saint-Alexandre et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
032

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Marie-Claude Bergeron soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 5 – éducation physique, à l'école Notre-Dame-de-Fatima et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
033

Il est proposé par monsieur François Blais :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Annie Bédard soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 12 – français langue maternelle, à l'école Dr-Alexis-Bouthillier et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
034

Modifiée le
2003.09.08-033

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Micheline Petit soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 12 – français langue maternelle, à l'école Marguerite-Bourgeoys et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
035

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, monsieur Louis-Philippe Dubois soit engagé pour un poste régulier d'enseignant au champ 12 – français langue maternelle, à l'école Marguerite-Bourgeoys et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
036

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Julie Trahan soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 13 – sciences, à la Polyvalente Marcel-Landry et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
037

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Julie Grégoire soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 13 – sciences, à l'école Félix-Gabriel-Marchand et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
038

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Nathalie Charbonneau soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 13 – sciences, à l'école Marguerite-Bourgeois et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
039

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Martine Michaud soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 13 – mathématiques, à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
040

Il est proposé par monsieur François Blais :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Annie Allaire soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 13 – mathématiques, à l'école Dr-Alexis-Bouthillier et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
041

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Karine Cadieux soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 13 – mathématiques, à la Polyvalente Marcel-Landry et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
042

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Isabelle Tétrault soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 13 – mathématiques, à l'école Paul-Germain-Ostiguy et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement.

08.7 ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIF SOUTIEN (SECTEUR ADAPTATION SCOLAIRE) (document séance tenante)

**HR 03.07.09
043**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que soit accepté le plan d'effectif soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année 2003-2004 avec les modifications apportées au plan 2002-2003 figurant sur le document portant numéro RH 03.07.09-08.7.

Adopté unanimement.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 9 JUILLET 2003 (document RF 2003.07.09-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 9 juillet 2003, pour un montant de 3 528 828,48\$, vérifiée par monsieur Pierre Boudreau.

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 9 JUILLET 2003 (document RF 2003.07.09-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 9 juillet 2003, pour un montant de 2 705 512,49\$, vérifiée par madame Josiane Fabry.

09.3 ADOPTION DE LA POLITIQUE RFP03 «POLITIQUE DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES»

**HR 03.07.09
044**

Il est proposé par Monsieur Luc Mercier :

D'adopter la politique RFP03 «Politique de répartition des ressources financières» tel que présenté par monsieur Robert Vigneault.

Adopté unanimement.

09.4 ADOPTION DE LA POLITIQUE RFP01 «POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SUBSISTANCE, DE LOGEMENT, DE REPRÉSENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT»

Considérant que des employés doivent encourir des frais lors de déplacement dans l'exercice de leurs fonctions;

Considérant l'obligation faite par les conventions collectives;

**HR 03.07.09
045**

Il est proposé par Madame Josiane Fabry :

D'adopter la politique RFP 01 «Politique de remboursement des frais de déplacement, de subsistance, de logement, de représentation et de perfectionnement» présentée par monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières;

De mettre en application le changement de la notion du lieu de travail lors de la date d'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives;

D'établir le taux d'indemnisation pour le kilométrage à 0,40\$ pour l'année 2003-2004.

Adopté unanimement.

09.5 FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE 2003-2004

Attendu l'article 312 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil des commissaires fixe le taux de la taxe scolaire lors de l'adoption de son budget;

Attendu les dispositions de l'article 455.1 de la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire 2003-2004 adopté le 25 juin 2003;

HR 03.07.09
046

Il est proposé par Monsieur Pierre Boudreau :

Que le taux de la taxe scolaire pour l'année 2003-2004 soit fixé à 0,35 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.

Adopté unanimement.

09.6 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2003-2004 (document séance tenante)

Attendu que conformément à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2003-2004;

Attendu que, dans le respect de l'article 280, ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses;

Attendu que, l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 5 065 714 286 \$ en conformité avec la Loi sur l'instruction publique et les règles budgétaires 2003-2004;

HR 03.07.09
047

Il est proposé par Monsieur Yvon Pineault :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2003-2004 soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adopté unanimement.

09.7 RÉACTION AU PROJET DE RÈGLES BUDGÉTAIRES 2003-2004

Considérant la réception très tardive du projet de règles budgétaires;

Considérant que ce projet de règles comporte des compressions budgétaires de près de 2,3 millions de dollars pour l'année 2003-2004 pour notre commission scolaire;

Considérant que l'organisation scolaire 2003-2004 a été développée avec la présomption que le financement du secteur de l'éducation ne serait pas réduit et qu'elle était complétée au regard des conventions collectives lorsque nous avons reçu le projet de règles budgétaires;

Considérant qu'à la lecture des paramètres de consultation, nous constatons la disparition des sommes antérieurement allouées pour les plans de réussite alors que les écoles ont l'obligation d'adopter un tel plan;

Considérant une compression paramétrique de 2% de l'enveloppe accordée pour l'organisation des services;

HR 03.07.09
048

Il est proposé par Madame Andrée Bouchard :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières dénonce les coupures introduites dans le projet de règles budgétaires et insiste pour que le gouvernement respecte son engagement à faire de l'éducation une des premières priorités au Québec;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au ministre de l'Éducation, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à l'ensemble des commissions scolaires du Québec et aux députés du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté unanimement.

10.1 AJOUT D'ESPACE POUR LA FORMATION GÉNÉRALE, MESURE 50511 :

10.1.1 GYMNASE, ÉCOLE JOSEPH-AMÉDÉE-BÉLANGER

Attendu que dans le cadre de la mesure 50511, ajout d'espace pour la formation générale, la Commission scolaire peut transmettre une demande au ministère de l'Éducation;

Attendu que l'espace disponible pour l'enseignement de l'éducation physique à l'école Joseph-Amédée-Bélanger ne répond pas aux besoins de la clientèle en terme de capacité d'accueil;

Attendu que le gymnase loué présentement pour desservir l'école ne sera plus disponible incessamment;

Attendu l'étude préliminaire de faisabilité réalisée par la firme Leclerc & Associés, Architectes de Brossard;

HR 03.07.09
049

Il est proposé par Madame Thérèse Lasnier :

Que, dans le cadre du plan triennal des immobilisations (PTI) 2004-2007, une demande soit déposée au ministère de l'Éducation en vue d'ajouter l'espace requis pour l'aménagement d'un gymnase et des locaux de services afférents à l'école Joseph-Amédée-Bélanger.

Adopté unanimement.

10.1.2 SALLE DE SPECTACLES, ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE

Attendu que dans le cadre de la mesure 50511, ajout d'espace pour la formation générale sous le volet « projet d'équipement communautaire », la Commission scolaire peut transmettre une demande au ministère de l'Éducation;

Attendu l'intérêt manifesté par l'école secondaire Mgr-Euclide-Théberge pour ajouter une salle de spectacles à l'infrastructure existante;

Attendu l'engagement financier de 350 000\$ annoncé par la Ville de Marieville dans sa résolution numéro M02-04-094;

Attendu l'engagement financier pour un montant de 30 000\$ annoncé par la Caisse Populaire Desjardins de Marieville dans sa résolution du 27 mars 2002;

Attendu l'intention de la Société de Contrôle Johnson de financer, sous forme de crédit-bail, les coûts d'environ 600 000\$ reliés aux équipements électromécaniques;

Il est proposé par Monsieur Bernard Petit :

Que, dans le cadre du plan triennal des immobilisations (PTI) 2004-2007, une demande d'ajout d'espace soit déposée au ministère de l'Éducation en vue d'aménager une salle de spectacles à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Adopté unanimement.

10.2 AJOUT D'ESPACE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE, MESURE 50512 :

10.2.1 CENTRE CHANOINE-ARMAND-RACICOT

Attendu que dans le cadre de la mesure 50512, ajout d'espace pour la formation professionnelle, la Commission scolaire peut transmettre une demande au ministère de l'Éducation;

Attendu que la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot est désigné afin d'offrir, entre autres, l'enseignement aux clientèles des secteurs de l'enseignement aux adultes et de la formation professionnelle ;

Attendu que les superficies existantes et dédiées au Centre de formation professionnelle Chanoine-Armand-Racicot ne permet pas de satisfaire aux exigences des programmes d'enseignement édictés par le Ministère pour les secteurs suivants :

- Santé, assistance et soins infirmiers (5235)
- Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile (5045)
- Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé (5081)

HR 03.07.09
051

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que, dans le cadre du plan triennal des immobilisations (PTI) 2004-2007, une demande d'ajout d'espace soit déposée au ministère de l'Éducation en vue d'agrandir le Centre de formation professionnelle Chanoine-Armand-Racicot d'une superficie minimale de 475 mètres carrés et de procéder aux réaménagements requis aux surfaces existantes.

Adopté unanimement.

10.3 AJOUT D'ESPACE POUR LA FORMATION DES ADULTES, CENTRE LA RELANCE

Attendu que le Centre La Relance est le seul centre de jour désigné par la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour offrir les services d'enseignement aux adultes;

Attendu que l'implantation de la nouvelle politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue requiert de nouveaux services;

Attendu que les espaces disponibles ne suffisent plus aux besoins en raison de l'augmentation de clientèle en formation générale de base (plus de cent élèves sur une liste d'attente) et en compétences de base;

HR 03.07.09
052

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que, dans le cadre du plan triennal des immobilisations (PTI) 2004-2007, une demande soit déposée au ministère de l'Éducation en vue d'ajouter quatre (4) locaux de classe, quatre (4) locaux de services et de procéder aux réaménagements des espaces existants au Centre La Relance.

Adopté unanimement.

10.4 ADJUDICATION DE CONTRATS :

10.4.1 TRANSPORT SCOLAIRE : CONTRATS 2003 (document RM 03.07.09-10.4.1)

Attendu le mandat confié au directeur général aux termes de la résolution numéro HR 03.06.09-005 en regard de la négociation des contrats de transport scolaire pour l'année 2003-2004;

Attendu les besoins de véhicules pour la prochaine année (2003-2004), dont le détail apparaît sur le document RM-03.07.09-10.4.1 annexé;

Attendu l'acceptation par les transporteurs concernés de la proposition à l'effet d'indexer de 1.125% les coûts de base et les frais de kilométrage de l'année 2002-2003 pour les nouveaux contrats requis dans le cadre de l'organisation des circuits de l'année 2003-2004;

HR 03.07.09
053

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer un contrat avec les transporteurs scolaires pour les 148 autobus et minibus requis et ce, pour la période débutant le 10 juillet 2003 et se terminant le 30 juin 2004.

Adopté unanimement.

10.4.2 TRAVAUX DE RÉPARATION D'ASPHALTE 2003 (document RM 03.07.09-10.4.2)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 03.07.09
054

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes, les contrats de travaux de réparation d'asphalte 2003 à la firme Pavage du Haut-Richelieu Inc. au montant de 12 759,80\$ et à la firme Pavage Daudi Ltée au montant de 32 782,13\$.

Adopté unanimement.

11. COMMISSAIRES – PARENTS

Madame Johane Corbin mentionne aux membres du Conseil des commissaires que monsieur Pierre Buisson a procédé cet après-midi (9 juillet 2003) au lancement de la consultation auprès du Comité de parents relativement à l'adoption prochaine du plan stratégique de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

En ce qui concerne la consultation auprès des parents relativement au bulletin, madame Corbin informe les membres du Conseil que la consultation est terminée et que le Comité de parents en est maintenant à l'analyse des résultats.

Madame Corbin rappelle le colloque du Comité de parents «je p(a)rent ma place» qui se tiendra le 25 octobre 2003 à l'École professionnelle de métiers».

12.1 FÉLICITATIONS

HR 03.07.09
055

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Isabelle Godin et Chantal Lapointe, enseignantes à l'école Micheline-Brodeur pour leur excellente initiative de «Team teaching», soit de rassembler les deux classes de 2^{ième} année pour l'enseignement de l'éducation physique.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
056

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que des félicitations soient adressées à madame Ginette Gauthier, enseignante à l'école Micheline-Brodeur pour l'organisation de la semaine des arts du 27 mai au 6 juin dernier, tenue à cette même école, ce fut très apprécié.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
057

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Michel Grisé, directeur de l'école secondaire Mgr-Euclide-Théberge ainsi qu'à son équipe pour la qualité de la cérémonie de remise des diplômes qui a eu lieu à son école le 19 juin dernier.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
058

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Denis Roy pour son dévouement et l'excellent travail qu'il a accompli à titre de président du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
059

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Brigitte Charrette, enseignante à l'école Beaulieu pour l'excellent travail qu'elle a accompli dans le cadre de l'exposition de «PopArt» tenue à cette même école.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
060

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Diane Blais, enseignante de musique à l'école Beaulieu ainsi qu'à chacun des élèves qui ont participé au Festival International de Jazz de Montréal le 27 juin dernier, ce fut une excellente prestation.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
061

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que des félicitations soient adressées à madame Denise Girard ainsi qu'à son équipe des ressources matérielles pour l'installation des panneaux d'identification au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières sur les écoles du territoire de l'ancienne Commission scolaire de Marieville.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
062

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que des félicitations soient adressées à madame Sophie Hovington, enseignante à l'école Jeanne-Mance, pour l'organisation du voyage destiné aux élèves de maternelle et 5^e année de cette école, ce fut très apprécié.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
063

Il est proposé par madame Nicole Mongeon:

Que des félicitations soient adressées à monsieur Rock Montpetit, directeur de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot pour son excellente initiative quant à la publication de publicité relative à son école dans le journal le «Canada-Français» et ce, sur une période de trois semaines consécutives.

Adopté unanimement.

HR 03.07.09
064

Il est proposé par madame Nicole Mongeon :

Que des félicitations soient adressées à madame Jacinthe Côté, présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (SEHR) pour son élection au poste de 3^{ième} vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Adopté unanimement.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 03.07.09
065

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL